



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête sur les contours des réseaux du commerce et des services

Service producteur : Insee - Direction des statistiques d'entreprises

Opportunité : avis favorable émis le 16 mai 2012 par la commission « Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du Comité du Label du 28 juin 2012 (formation Entreprises)

Dans le cadre d'un groupe de travail du Cnis sur les statistiques structurelles fondées sur les groupes, un sous-groupe a été chargé d'évaluer l'opportunité de suivre les formes hybrides d'organisation que sont les réseaux. Au final, il a été recommandé d'observer régulièrement les formes dominantes de réseaux, en gérant un répertoire de têtes de réseaux, mis à jour par des enquêtes statistiques régulières.

Une opération pilote a eu lieu en 2010 afin de valider l'organisation de la collecte et d'initialiser un répertoire de réseaux.

L'objectif de cette enquête est d'identifier les contours des réseaux qui interviennent dans les secteurs du commerce et des services, afin d'alimenter un répertoire de contours de réseaux. L'enquête sera complétée par des investigations spécifiques pour alimenter ce répertoire. Elle vise à identifier pour chaque tête de réseau la liste des établissements adhérant au réseau, selon la forme d'organisation (franchise, groupement coopératif,...). Les informations recherchées sur les membres du réseau sont essentiellement, outre l'enseigne et le lien, l'identifiant Siret, l'adresse et, pour le commerce de détail, la surface de vente.

L'enquête, réalisée en France auprès des têtes de réseau (unités légales) sur l'ensemble de leurs points de vente, devrait couvrir l'exhaustivité des réseaux du commerce et des services, soit environ 1 500 réseaux (divisions 10 et 47 de la NAF-Rév.2 pour le commerce, sections I à S (hors sections K, O) pour les services).

Le service « retrait-dépôt » de fichiers développé par l'Insee est utilisé pour la collecte, ce qui permet aux enquêtés de déposer sur un site sécurisé des fichiers contenant leur réponse mais ce qui les contraint à reprendre le format de fichier défini par l'Insee. La périodicité est annuelle, avec une partie de mise à jour des réseaux déjà enquêtés et une partie extension pour de nouveaux réseaux. L'enquête sera réalisée de septembre à décembre et recueillera les informations sur la constitution des réseaux au 1er juillet de l'année en cours.

Un comité de concertation rassemblera des représentants d'organisations professionnelles, des universitaires, des représentants d'organismes consulaires, des administrations et de l'Insee. Par ailleurs, cette opération fait partie des thèmes abordés par le comité de suivi des enquêtes thématiques.

Les résultats de l'enquête seront intégrés au répertoire statistique. Ils seront exploités et diffusés dans le cadre des études menées sur le commerce et les services, en introduisant le critère d'appartenance à un réseau et dans le cadre d'enquêtes plus approfondies qui seront menées spécifiquement sur ce thème.

.../...

Le Comité du Label émet les observations suivantes :

- ❖ Le Comité rappelle que la concertation avec les organisations professionnelles concernées par l'enquête est essentielle. Le Medef (Mouvement des Entreprises De France), représenté par M. De Lavernée a adressé une liste des professions susceptibles de faire partie du champ de l'enquête afin de compléter les informations du service et d'associer les organisations professionnelles concernées aux réunions des Comités de concertation aussi tôt que possible.
- ❖ Bien que l'enquête ait un caractère particulier (constitution d'un répertoire), le Comité recommande d'assurer une publication des résultats obtenus, dès la stabilisation du processus, notamment en termes de taux de réponse.
- ❖ Une fois l'ensemble du processus mis en place, le service est invité à transmettre au secrétariat du Comité du Label une note explicitant la procédure d'extension de la taille et du champ de l'échantillon, qui permettra d'atteindre progressivement l'exhaustivité de la couverture du dispositif.
- ❖ Le Comité demande au service d'être vigilant sur le taux de réponse, qui paraît faible. Néanmoins, il prend note que des mesures sont à l'étude pour l'améliorer.
- ❖ Le Comité note que le service a déjà pris en compte les remarques du pré-label sur le questionnaire et la lettre-avis. Cependant, il invite le service à apposer le logo de la statistique publique sur les lettres adressées aux têtes de réseau, dans la mesure où aucun questionnaire papier n'est envoyé.
- ❖ Par ailleurs, sur la lettre de relance, il demande que soit ajoutée la mention : « Si vous venez de procéder à cet envoi, je vous prie de ne pas tenir compte de ce rappel et de nous en excuser ».

~~~

**Le Comité du Label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur les contours des réseaux du commerce et des services et propose de lui conférer le caractère obligatoire.**

|                                                        |
|--------------------------------------------------------|
| <b>Ce label est valide pour les années 2012 à 2016</b> |
|--------------------------------------------------------|

Le Président du Comité du label



Jean-Étienne Chapron